

TITRE PROFESSIONNEL
- Apprentissage -
Technicien de Maintenance d'Engins et de Matériels
• Option B : Engins et matériels de chantier et de manutention



Cette formation vise à former des techniciens aptes à intervenir sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation de faible et haute technicité concernant les matériels de chantier et de manutention tels que les niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, chariots élévateurs, nacelles et équipements. Les techniques de dépannage et de réparation mises en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies comme la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique.

EXEMPLES DE SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Entreprises de service et de maintenance des matériels de chantier et de manutention
- Réseaux des constructeurs, concessions, agences
- Entreprises de location de matériels

OBJECTIFS

- Devenir un professionnel de la maintenance des matériels
- Avoir une bonne représentation des risques professionnels et être sensibilisé à la protection de l'environnement
- Acquérir une expérience professionnelle grâce à cette formation en alternance
- Obtenir une qualification de niveau 4+

PUBLIC CONCERNÉ / PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle attestant d'au moins un niveau 3 (ancien niveau V) de qualification.
- Être éligible au droit au retour en formation initiale au sens de l'article D.122-3-1 du code de l'éducation : être un jeune âgé de 16 à 25 ans révolus sortant du système éducatif sans diplôme ou ne possédant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale.

ADMISSION

- Un positionnement à l'entrée en formation est réalisé avant la signature du contrat d'apprentissage. Ce positionnement s'appuie sur un entretien avec le responsable de formation.
- L'admission n'est définitive qu'après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise et dans la limite des places disponibles.

ORGANISATION

- Cours en présentiel à la MFR – préparation à la session de validation.

DUREE

- Démarrage : Septembre 2021
 - Sur 12 mois en alternance
 - 16 semaines x 35 heures = 560 heures de présence à la MFR

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Gratuité de la formation
- Pas de coût d'inscription
- Adhésion annuelle à l'association : 100 €/an
- Frais : Hébergement - Restauration

CONTENU DE LA FORMATION

- Motorisation
- Transmission
- Freinage
- Climatisation
- Electricité
- Electronique
- Hydraulique
- Fabrication-soudure
- Liaison au sol
- Equipements
- Direction
- Relation Client
- Anglais professionnel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique
- Mises en situation
- Exercices
- Capitalisation de l'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Matériel de vidéo-projection
- Ateliers
- Salle informatique

VALIDATION

- 2 blocs de compétences à valider pour l'obtention du Titre Professionnel :
 - CCP 1 : Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels.
 - CCP 2 : Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels agricoles/des matériels de manutention et de chantier.
- Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu de :
 - D'une mise en situation professionnelle, d'un questionnaire professionnel et d'un entretien individuel.
 - D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
 - Des résultats des évaluations passées en cours de formation.

CCP 1 : Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

- Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée.
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.
- Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité.
- Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique.
- Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués.
- Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des embrayages et transmissions.
- Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.
- Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants.

CCP 2 : Assurer le diagnostic, la remise en état et le dépannage des matériels de manutention et de chantier

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériels.
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les moteurs thermiques des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les systèmes des composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels agricoles.
- Diagnostiquer, dépanner et remettre en état les équipements spécifiques du machinisme agricole.

RÉUSSITE A L'EXAMEN – PROMOTION 2020



